

COMPTE RENDU

Conseil municipal - Réunion du 30 Mars 2015

Secrétaire : Mme Katia LENOIR

Compte rendu du 09.03.2015 : approuvé

Ordre du jour :

Rappel des résultats du Budget principal de 2014 :

42 365.96 € en excédent de fonctionnement à reprendre au budget 2015

63 492.84 € en déficit d'investissement à reprendre au budget 2015

30 552.84 € à transférer en investissement pour équilibrer les résultats d'investissement de 2014

Rappel des résultats du budget lotissement « Les Chilleveaux » 2014 :

Déficit d'investissement 27 520.72 €

Budget principal 2015

La commission des finances propose :

De ne pas faire varier les taux des 3 taxes locales :

TH 11.65%

FB 16.10%

FNB 65.18%

De ne pas inscrire la dépense relative à la révision du PLU en 2015 (estimée à 12 000 €) pour des raisons budgétaires mais également pour tenir compte des disponibilités en terrains constructibles sur la commune. Ce projet n'est pas abandonné mais reporté.

Le budget principal 2015 est voté à l'unanimité comme suit :

Section de fonctionnement : 217 435.96 €

DEPENSES :

Les charges de fonctionnement générales s'élèvent à 83 920 €

Les charges de personnel : 47 324 €

La diminution de nos produits dont :

Attribution de compensation reversée à la CC CVL : 26 503 €

Prélèvement du Fonds Individuel de Garantie de Ressources : 4 853.00 €

Les charges de gestion courante : 18 629.00 €

Les charges financières : 5 300.00 € dont les intérêts correspondant à l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Dépenses imprévues : 1 000 €

RECETTES :

Les recettes de la fiscalité s'élèvent à 64 138 €

La Dotation de fonctionnement est estimée à 34 621 € en diminution depuis 2014 pour participation de la commune au remboursement de la dette publique

Les produits des services sont estimés à 6 767.00 €
Les revenus des immeubles : 18 900 €
Reprise de l'excédent de 2014

Section d'investissement : 147 281.84 €

Les principales opérations votées sont :

Les plantations de peupliers, élagage et taille de formation : 5 520.00 €

L'entretien dans les bâtiments : 2 000 €

Les travaux de voirie : 28 286.00 € subventionnés par l'Etat (DETR et réserve parlementaire)

La création du terrain de loisirs 10 500 € subventionné par le CG 5 500 €

Remboursement des emprunts (capital) : 18 000 €

Dépenses Imprévues : 6 000 €

Ces dépenses sont équilibrées par un virement de la section de fonctionnement, le remboursement de la TVA sur les investissements de 2014, un emprunt, les subventions, la vente de peupliers.

Vote des taux des 3 taxes locales : les taux seront les suivants pour l'année 2015

TH 11.65%

FB 16.10%

FNB 65.18%

✚ Vote des subventions 2015 :

COOPERATIVE SCOLAIRE : 400 € dont 100 € pour le déplacement à l'Ile d'Yeu

COMITE DES FETES 300 €

COMICE AGRICOLE 30 €

PREVENTION ROUTIERE 25 €

FONDATION DE France 50 €

PEUPLIERS DU CENTRE 25 €

Budget annexe 2015 « Les Chilleveaux »

Dépenses à inscrire (travaux à réaliser pour les finitions et les frais d'enregistrement à régler aux services fiscaux) 2 400.00 €.

Recettes partielles représentant la vente des terrains : 29 920.72 €

A ce jour, 2 terrains sont vendus.

✚ **Travaux de voirie** – La consultation des entreprises pour effectuer les travaux sur la VC n° 11 sera lancée semaine 14.

Envoi du descriptif : le 3 avril 2015

Réception des devis : le 4 mai 2015

Travaux à réaliser avant l'été

✚ Adhésion à la centrale d'achats APROLIS = centrale d'achats 50 €
Accord du conseil municipal

✚ Compétence GAZ : transfert au SIEIL

Le syndicat d'Energie exerce la compétence GAZ.

Historiquement, VAL TOURAINE HABITAT qui refacture le gaz à ses locataires sans en avoir le droit a sollicité le SIEIL afin qu'il assure cette compétence.

La commune de Thizay ayant des logements VTH a été questionnée par le SIEIL.

Le modèle de délibération est lu aux conseillers.

Si le conseil municipal accepte de déléguer cette compétence au SIEIL, le syndicat délibèrera à son tour pour accéder à la demande de la commune.

Puis, le SIEIL mettra en concurrence les prestataires en lançant un marché de Délégation de Service Public à laquelle les prestataires répondront.

La commune proposera un endroit pour installer une cuve de 3.2 Tonnes qui nécessite un espace de 100 m² clôturé.

Le prestataire retenu installe la cuve, les réseaux, les coffrets de branchement en limite des propriétés privées pour les futurs abonnés qui en auront fait la demande. La part de travaux à réaliser entre le coffret et le point de raccordement est à la charge du propriétaire.

Le but est d'avoir un maximum de branchements sur le réseau qui serait établi. Pour être rentable il est nécessaire de créer un branchement tous les 30 ml.

A l'échéance qui sera donnée par le SIEIL, les prestataires remettent leur offre. Elles sont analysées, soumises au conseil du SIEIL et avant de signer le marché, le SIEIL questionne le conseil municipal de Thizay pour un avis, qui est suivi.

Si l'affaire est positive, le prestataire retenu engage ses travaux et assure la gestion du réseau pendant 30 ans.

La participation de la commune : 0 € elle est couverte par la redevance de concession versée par le concessionnaire au SIEIL

La commune perçoit la redevance pour occupation du domaine public

Cas où la commune pourrait être sollicitée pour une participation financière : une extension qui ne pourrait être rentabilisée

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide de déléguer la compétence GAZ AU SIEIL 37

 Questions diverses :

Gravillonnages : Demandes de devis pour les opérations régulières de gravillonnage – cette technique est à l'étude.

Aménagement du talus de l'entrée du bourg : recherche de matériaux en cours

Chorale le 18 AVRIL à 15 H 30 – organisation comité des fêtes et commune

8 MAI – nouvelle organisation proposée pour 2015

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 5 MAI 2015 à 19 H

MAIRIE 4, rue de la Fontaine 37500 THIZAY	Secrétariat ouvert : Lundi – jeudi de 13 h 30 à 17 h 30	 02.47.95.90.27  09.70.06.79.47 EM : communedethizay@wanadoo.fr
---	--	---